

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt le 25 Mai, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 13 Mai 2020.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mme LEBOEUF Christine, Mme MAJKA Christelle, Mr SALMON François, Mr EISENSCHMIDT Florent, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mme VALLENET Émeline.

Excusés : Mme RAVENET Célia.

Absents :

Pouvoirs : Mme RAVENET Célia donne pouvoir à Mme VALLENET Emeline.

Secrétaire de séance : Mr. EISENSCHMIDT Florent.

Délibération : 13-2020 - ELECTION DU MAIRE.

Monsieur François SALMON, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Monsieur François SALMON présente le pouvoir fourni par Mme Célia RAVENET (absente excusée) pour l'élection du Maire, des adjoints et toute délibération liée à l'installation du Conseil Municipal.

Monsieur François SALMON rappelle l'objet de la séance qui est : l'élection du Maire.

Suite à l'appel à candidature, Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE se présente candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille : 11 voix

Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Délibération : 14-2020 - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS.

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 3 postes d'adjoints.

Délibération : 15-2020 - ELECTION DES ADJOINTS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 3,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

Monsieur le Maire rappelle le pouvoir fourni par Mme Célia RAVENET (absente excusée) pour l'élection du Maire, des adjoints et toute délibération liée à l'installation du Conseil Municipal.

Suite à l'appel à candidature, Monsieur François SALMON se présente candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur François SALMON 11 voix

Monsieur François SALMON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé : Premier Adjoint au Maire.

Election du Second Adjoint :

Suite à l'appel à candidature, Madame Christelle MAJKA se présente candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame Christelle MAJKA 11 voix

Madame Christelle MAJKA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée : Second Adjoint au Maire.

Election du troisième Adjoint :

Suite à l'appel à candidature, Madame Christine LEBOEUF se présente candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame Christine LEBOEUF 11 voix

Madame Christine LEBOEUF ayant obtenu la majorité absolue est proclamée : Troisième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération : 16 – 2020 : INDEMNITES DU MAIRE.

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123.23 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi ; les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✚ D'allouer l'indemnité du Maire calculée à 25.50% de l'indice brut 1027 fixée par l'article -1 du code général des collectivités territoriales.

Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 1^{er} Juin 2020.

Délibération : 17 - 2020 INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE.

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123.23 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi ; les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✚ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire au taux de 6.60% de l'indice brut 1027 fixé par l'article -1 du code général des collectivités territoriales.

Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 1^{er} Juin 2020.

INFORMATIONS DIVERSES.

✚ **Fixation du prochain conseil municipal et ordre du jour** : Monsieur le Maire propose trois dates pour les prochains Conseils municipaux. Un premier conseil le 4 juin prochain pour élire les délégués aux commissions communales et les Syndicats intercommunaux. Le 25 juin prochain pour le vote des budgets de la commune et du CCAS et enfin une réunion le 9 juillet prochain pour évoquer les projets d'investissement. Ces trois dates ont été acceptées.

✚ **Masques du Conseil Départemental** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a livré les 300 derniers masques en tissu. Il est proposé de donner un masque de plus aux administrés. Ces derniers viendraient à la Mairie les chercher, pendant les heures d'ouverture. A cet effet, un message sur Panneau Pocket sera publié ainsi que sur le panneau d'affichage pour informer les administrés.

Aucun autre sujet n'étant abordé, la séance est levée à 19^h22.

Le Maire

Les Conseillers